

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE 'LA BERNARDE'

ASSEMBLEE GENERALE DU 1 AOUT 2020

Présents: BARRAL Damien, BARRAL Patrick, TARGAT Christian, CEPPODOMO Karine, CEPPODOMO Frédéric, BOINEGA Éric, BOINEGA Cyprien, LIONS Patrice, LIONS Stéphane, LIONS Sylvain, MICHEL Henri, DAVID Serge, OCCELLI Gérard, HENRY Gérard, LIONS Sylvain, MICHEL Norbert, BARRAL Patrick, FONTANA Didier, GERMAIN Frédéric, GERMAIN François, TABA Jean Claude, ROUSTAN Claude, REY Christophe, PENNINGER Ludovic, PECHMAGRE Vincent, ABBAL Lionel,

Membre du bureau absent excusé : MICHEL Bastien

-Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes.

Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser

Les éléments suivants:

- Recettes : 3205.00 €
- Solde antérieur: 16006.90 €
- Dépenses : 2733.41 €
- Solde créditeur : 16478.49 €**

- Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

Plan de chasse gros gibiers 2019/2020

- 26 sangliers ont été prélevés.
- 19 chevreuils sur 22 ont été prélevés.
- 12 chamois sur 14 ont été prélevés.
- 0 mouflon sur 1 a été prélevé.
- 1 cerf sur 2 a été prélevé.

Renouvellement du bureau.

- Mrs TARGAT Christian, Henry Gérard, OCCELLI Gérard et MICHEL Bastien sont rééligibles.

- Mr OCCELLI Gérard et Mr MICHEL Bastien présentent leur démission.
- Après élection Mr TARGAT Christian et Mr HENRY Gérard sont réélus.
- Mr LIONS Sylvain et Mr MERELLA Frédéric se sont présentés et sont élus.

MEMBRES DU BUREAU :

- Président** : CEPPODOMO Frédéric (élu 2018)
- Vice-président** : MICHEL Norbert (élu 2018)
- Secrétaire** : GRAS Gilbert (élu 2018)
- Trésorier** : BARRAL Patrick (élu 2019)

REY Christophe (élu en 2019), TARGAT Christian (élu en 2020), BARRAL Damien (élu en 2019), HENRY Gérard (élu en 2020), LIONS Sylvain (élu 2020), LIONS Patrice (élu en 2018), MERELLA Frédéric (élu 2020).

DECISIONS POUR LA SAISON 2020-2021

CARTES

PRIX DES CARTES (inchangés par rapport à l'année précédente)

- Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)
- ayant plus de 5 ha de terrain : **30 euros**
- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire: **55 euros**
- Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant plus de 50 ha de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de **30 euros**. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.
- Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalière sont payantes, à savoir **5 euros** par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif): **170 euros**

Cartes journalières (**uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre**) :

16 euros par jour

- Les cartes de membres actifs seront délivrées à la mi-août. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.

- Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison.

- Les responsables des carnets battues devront être vigilants sur la prise des cartes d'invitation.

CHASSEURS DE LA SAGNE

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 40 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagnainc » restant sur la ligne de crête.

ONF

- Une bague chevreuil sera attribuée.

- La location des terrains s'élève à 331 €.

CARNETS DE BATTUES ET CHEVREUILS

5 carnets de battues seront distribués :

- Mr MICHEL Norbert avec 6 bracelets chevreuil.

- Mr CEPPODOMO Frédéric avec 6 bracelets chevreuil.

- Mrs LIONS Patrice avec 3 bracelets chevreuil.

- Mr BRONDELLO André avec 1 bracelet chevreuil.

- Mr BARRAL Damien avec 3 bracelets a chevreuil.

- 3 bracelets mis en réserve en attente d'un quatrième fourni par l'ONF.

- La répartition des bracelets a été faite en fonction du nombre de membres actifs présents sur les carnets de battue.

- Un bilan des bracelets fermés sera fait à la fin décembre début janvier.

- 2 bracelets cerf sont attribués.

-date ouvertures et de fermetures grand gibier :

- sanglier ; 16-08-2020 au 28-02-2021

-chevreuil ; 13-09-2020 au 31-01-2021

-chamois ; 13-09-2020 au 10-01-2021

-cerf ; 13-09-2020 au 31-01-2021

-mouflon ; 13-09-2020 au 10-01-2021

-les carnets de battue seront récupérés le 28-02-2021 au soir.

CHAMOIS ET MOUFLONS

-Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs disposant du timbre « gros gibiers ».Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.

Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation et de leur permis de chasser. L'inscription des équipes est de nouveau gratuite pour cette saison.

Les secteurs Galange et Mortis sont réunis en un seul secteur donc les rotations des équipes ne se feront plus que sur trois secteurs (Papastrou, Picogu, Galange-Mortis).

-Mr Michel Norbert assurera le suivi des rotations ainsi que des prélèvements, ses coordonnées seront inscrites sur les pochettes de secteurs, tous les groupes ayant prélevés un chamois devront le joindre par téléphone ou sms pour lui donner le secteur et le numéro du bracelet fermé.

- Les équipes qui remplissent mal le constat et/ou qui le déposent au-delà de 24 h dans la boîte seront exclues des rotations la saison suivante.

-Pour le mouflon, le jour de chasse, l'équipe s'inscrira sur le tableau à Ubraye en indiquant son n° de téléphone. Le bracelet sera pris uniquement la journée.

- 14 bracelets chamois sont attribués et répartis sur les secteurs UG21 et UG23

PERDREAUX

- La chasse aux perdreaux est autorisée sur la commune pour les membres actifs uniquement.
- des demandes pour sortir de la zone (réserve bartavelle) ainsi que la présentation d'un plan de réintroduction de perdreaux sont en cours.

RENARD

- Une prime de 10 € sera attribuée au chasseur qui aura prélevé un renard sur la Commune.

-

CULTURES A GIBIERS

- A l'automne et au printemps des cultures à gibier seront réalisées.

DIVERS.

- L'ouverture Générale est fixée au Dimanche 9 septembre 2020.
- L'ouverture anticipée au sanglier le 16 août est possible.
- Le projet de piste porté par Mr MICHEL Norbert est toujours en cour Mr BOINEGA Éric va se charger de proposer au bureau un dossier établi dans les règles pour le bon déroulement du projet.
- La séance est levée à 11 h 30.

Le Président

Frédéric CEPPODOMO



Diffusion : les membres du bureau et affichage